

Atelier de proximité Arrageois 10 septembre 2014

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 17h50.

Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), accueille les participants et les remercie de leur présence. Il indique que son rôle de garant est de veiller à l'information et à la participation du public, sans avoir d'avis sur le fond du projet. Il rappelle que RTE est à la fois le maître d'ouvrage du projet et l'organisateur de la concertation, conformément au code de l'Environnement. Il souligne qu'un précédent atelier s'était tenu le 18 juin dernier qui avait notamment permis d'aborder les mesures compensatoires à mettre en œuvre. Il salue la présence des élus concernés aux côtés de leurs concitoyens.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, rappelle que les ateliers de proximité ont pour objectif de nourrir la réflexion sur le meilleur passage de la future ligne dans le fuseau retenu. Les participants du précédent atelier, réunis en sous-groupes, avaient tracé trois propositions de passage de la future ligne sur des fonds de carte du secteur, restituées dans le compte-rendu¹. Il s'agit aujourd'hui pour RTE de présenter son analyse de ces 3 passages ainsi qu'une proposition de tracé sur laquelle les participants seront invités à réagir.

Elle demande aux participants s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de l'atelier précédent.

Eric Marillier, citoyen de Neuvireuil, indique qu'il n'est pas citoyen d'Izel-lès-Equerchin, comme mentionné dans le compte-rendu, mais bien de Neuvireuil.

Jean-Pierre Lefebvre, citoyen d'Izel-lès-Equerchin, signale qu'il n'était pas présent lors du précédent atelier et se dit surpris de voir son nom figurer dans le compte-rendu précédent.

Joseph Hemar, citoyen de Neuvireuil, souligne qu'il s'agit en réalité de ses propres prises de paroles et non de celles de M. Lefebvre.

Claude Chardonnet indique que le compte-rendu du précédent atelier sera corrigé en conséquence.

¹ Cf. Compte-rendu de l'atelier Arrageois du 18 juin 2014 : http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/09/CR_AP_Arrageois_18062014.pdf

Analyse des passages proposés à l'atelier du 18 juin 2014

Christine Lombard, chargée de concertation RTE, présente l'analyse des passages proposés lors de la dernière réunion. Elle présente également les conclusions des réunions avec les exploitants agricoles et avec la municipalité de Gavrelle.

Cf. Diaporama en annexe

Romain Lefebvre, futur habitant de Neuvireuil, demande s'il est possible d'avoir accès aux cartes du précédent atelier.

Les comptes-rendus du précédent atelier sont distribués aux participants.

→ **Thématique Agriculture**

Jean-Pierre Lefebvre indique que la parcelle située au nord d'Izel et identifiée comme dédiée à l'élevage constitue son cœur d'exploitation suite au remembrement. Il ajoute que la parcelle voisine appartient à sa femme et qu'elle y porte un projet touristique dont il faut tenir compte dans la définition du tracé.

→ **Thématique Milieux naturels**

Robert Evrard, citoyen d'Izel-lès-Equerchin, signale qu'il possède une parcelle boisée à Izel et fait remarquer qu'elles sont rares dans ce secteur : il appelle à ce que la ligne ne la traverse pas.

Romain Lefebvre souhaite qu'on fasse passer l'humain avant l'environnement dans la définition du tracé.

Claude Chardonnet rappelle que le critère agricole n'est pas le seul pris en compte dans la définition du tracé : l'agriculture, la santé, l'urbanisme et le paysage sont les autres critères pris en compte dans la concertation.

→ **Thématique Paysage**

Vincent Théry, maire de Gavrelle, se dit tout à fait en accord avec la proposition de passage faite par RTE. Il confirme qu'en plaçant la future ligne en creux et non sur le chemin communal comme initialement prévu, l'impact paysager sera moindre.

→ **Thématique Habitat et santé**

Teresa Hemar, citoyenne de Neuvireuil, demande s'il est possible de donner la distance à la future ligne de l'habitation la plus proche, pour chaque commune concernée.

Jean-Louis Carlier indique qu'il n'y a pas d'habitation à moins de 250 mètres de la ligne, voire davantage. Dans l'Arrageois, tout particulièrement, il est possible de rester à bonne distance des habitations et ainsi d'améliorer nettement la situation existante.

Teresa Hemar avait cru comprendre qu'il fallait une distance de 500 mètres minimum pour éviter les risques liés à la santé, notamment pour les personnes âgées. Elle demande qu'on applique le principe de précaution par rapport à la future ligne, plus puissante.

Claude Chardonnet explique que la commission Santé créée dans le cadre de cette concertation a travaillé sur les champs magnétiques et la santé. Des études ont été menées et des mesures ont été effectuées afin de définir les distances à respecter par la future ligne.

Jean-Louis Carlier indique qu'actuellement, 17 habitations se situent à moins de 250 mètres de la ligne existante dans le secteur de l'Arrageois. Lorsque la future ligne sera installée, aucune habitation ne se situera à moins de 250 mètres dans ce même territoire. Il explique qu'à cette distance, le champ magnétique lié à la ligne, qui diminue lorsqu'on s'éloigne de la ligne, n'existe plus. Il ajoute que la future ligne sera toujours à 400 kV : le champ électrique n'augmentera donc pas. Par ailleurs, il souligne que le champ magnétique émis par la future ligne sera inférieur à celui de la ligne existante. D'une part car elle sera équipée de deux circuits – contre un seul aujourd'hui – qui permettront de répartir la puissance transportée, même si cette puissance augmente². D'autre part, car le développement d'un nouveau pylône et le travail effectué sur la configuration des câbles visent à réduire le champ magnétique.

En ce qui concerne la distance de 500 mètres, il indique que l'étude britannique Draper de 2005 a mis en évidence qu'à 600 mètres d'une ligne THT, des « gênes » étaient encore ressenties alors qu'à cette distance il n'y a plus de champ magnétique émis par cette ligne. Ce phénomène a fait l'objet d'études ultérieures³.

Maurice Bucquet, citoyen d'Hénin-Beaumont, estime qu'il serait donc intéressant d'implanter le pylône Equilibre dans l'Arrageois.

Jean-Louis Carlier souligne que le pylône Equilibre concerne avant tout les zones urbanisées, comme la Pévèle ou le Bassin minier.

Vincent Théry demande à quelle distance sera située la zone habitée de Gavrelle, pour la ligne existante et la future ligne.

Denis Pol, citoyen d'Izel-lès-Hameau, demande pourquoi les normes en France et en Europe sont beaucoup plus importantes qu'ailleurs, variant de 0,5 à 100 microteslas.

Jean-Louis Carlier confirme que le règlement européen impose de ne pas dépasser 100 microteslas pour le champ magnétique en valeur instantanée. Néanmoins, il explique qu'on raisonne davantage

² Ainsi, à puissance égale, le champ magnétique émis par une ligne à double circuit est deux fois moins important que celui émis par une ligne à circuit simple.

³ Pour plus de précisions, cf. cette présentation effectuée lors d'une réunion de la commission Santé : http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/04/Sant%C3%A9_n%C2%B09_12032014_Annexe7_Actualit%C3%A9EtudesEpidemiologiques.pdf

en valeur moyenne d'exposition sur l'année, soit des chiffres beaucoup plus bas, de l'ordre de 0,4, 0,5 ou 1 microtesla. Il précise qu'en France, la loi ne prévoit pas de valeur maximale d'exposition moyenne. Il cite l'exemple du Danemark, qui avait fixé une valeur maximale d'exposition moyenne annuelle de 0,4 microtesla : cette valeur est aujourd'hui en débat car elle ne semble plus justifiée au regard des dernières études épidémiologiques. La Belgique a quant à elle fixé son seuil à 1 microtesla. Il ajoute qu'en Italie, la loi prévoit une distance minimale et non une valeur de champ magnétique pour limiter l'exposition au champ magnétique. En France, la directive Batho recommande de ne pas dépasser la valeur maximale d'exposition moyenne annuelle d'1 microtesla à proximité des établissements sensibles recevant des enfants.

Denis Pol remarque que les maisons individuelles peuvent aussi accueillir des enfants.

Jean-Louis Carlier explique que la directive Batho s'intéresse uniquement aux bâtiments collectifs, comme les écoles maternelles, les centres aérés... Il ajoute que le décret d'application de cette directive n'est toujours pas paru.

Romain Lefebvre ne comprend pas pourquoi le champ magnétique de la future ligne ne triple pas alors qu'elle sera trois fois plus puissante que la ligne actuelle, avec une intensité maximale qui passera de 2 200 à 6 600 ampères. Il se demande s'il ne faut pas s'écarter davantage des habitations qu'actuellement envisagé par RTE.

Jean-Louis Carlier rappelle que le champ magnétique est une valeur physique qui dépend de l'intensité du courant qui passe dans la ligne et qui se calcule grâce aux lois physiques de l'électricité. La future ligne sera équipée de deux circuits qui accueilleront chacun la moitié de l'intensité totale de la future ligne, soit 3 300 ampères au maximum, conformément à ces lois physiques de l'électricité. Par ailleurs, la configuration des câbles permettra de réduire le champ magnétique⁴.

Jean-Pierre Lefebvre demande ce que signifie d'avoir un risque 7 pour la leucémie infantile.

Jean-Louis Carlier explique que cela signifie qu'un enfant qui vit à proximité d'une ligne a 7 fois plus de malchance de contracter une leucémie qu'un autre enfant qui n'est pas riverain d'une ligne THT. Il précise que ce facteur de risque de 7 a été déterminé par des études épidémiologiques anciennes (1979) et que ce facteur de risque est aujourd'hui proche de 1, selon les études les plus récentes⁵.

Pour répondre à la question de Vincent Théry, **Christine Lombard** indique qu'en ordre de grandeur, la ligne actuelle se situe à 800 mètres des premières habitations à Gavrelle. La future ligne se situera à 400 mètres (variante sud) ou à 600 mètres (variante nord) de ces habitations.

⁴ Cf. les courbes issues de l'étude des champs magnétiques publiées dans le Journal du projet n°5 :

http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/05/JournalDuprojet_n%C2%B05_mai2014.pdf

⁵ Pour plus de précisions sur le facteur de risque, cf. cette présentation effectuée lors d'une réunion de la commission Santé :

http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/04/Sant%C3%A9_n%C2%B09_12032014_Annexe7_Actualit%C3%A9EtudesEpidemiologiques.pdf

Vincent Théry note que la future ligne se rapproche d'au-moins 200 mètres, voire 400 mètres de Gavrelle.

Jean-Louis Carlier précise que la proposition de passage de la ligne s'en éloigne aussitôt, ce rapprochement est très ponctuel.

Michel Defosse, agriculteur d'Izel-lès-Equerchin, indique qu'il sera l'un des plus près du futur tracé.

Pour plus de précisions, cf. les documents suivants, disponibles sur le site internet du projet :

www.rte-ligne-avelingavrelle.com

Fiche de synthèse sur les champs magnétiques :

http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/wp-content/uploads/downloads/2014/05/ComprendreLeProjet_ChampMagn%C3%A9tique-mai2014.pdf

Les études sur la santé :

<http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com/les-etudes/la-sante/>

→ Le tracé

Eric Marillier regrette qu'il n'y ait pas eu de personnes de Quiéry ou de Gavrelle pour les aider lors des réunions précédentes. Il souligne que les participants avaient alors souhaité s'écarter au maximum des habitations, sans considérer un autre critère : de Gavrelle, il souligne qu'on ne voit quasiment rien. Il estime qu'hormis le poste électrique pour lequel la commune touche une compensation financière, Gavrelle n'est que peu concernée par le projet d'un point de vue paysager, d'où le décalage proposé par les habitants. A l'inverse, il juge que Neuvireuil et Oppy sont bien plus impactées de ce point de vue.

→ Mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Vincent Théry appelle à enfouir les deux lignes 90 kV entre le poste de Gavrelle et Neuvireuil, et non une seule comme envisagé par RTE.

Didier Roisin, agriculteur de Neuvireuil, estime que le pylône Equilibre est mieux que le pylône classique F44, sur le plan esthétique.

Michel Houvenaeghel, maire de Neuvireuil, dit avoir cru comprendre que RTE n'implantera pas le pylône Equilibre dans l'Arrageois, selon ce qui s'est dit dans des réunions avec des agriculteurs.

Jean-Louis Carlier rappelle l'état de la réflexion de RTE sur ce sujet : les experts techniques et paysagistes qui travaillent avec RTE ont tous souligné que le pylône Equilibre n'a d'intérêt esthétique que s'il est seul dans le paysage. Dans la Pévèle, il existait une possibilité de suivre une ligne 400 kV existante équipée de pylônes treillis métallique (la ligne Avelin-Mastaing), ce qui n'a pas été retenu pour utiliser le pylône Equilibre. Dans l'Arrageois, la présence de plusieurs lignes rend le pylône Equilibre moins intéressant pour améliorer la qualité du paysage. Il se dit sensible à l'argument de

l'égalité de traitement entre les territoires, expliquant que c'est de la Pévèle qu'a émergé la réflexion de développer un nouveau pylône, pour « améliorer » le paysage. Cette réflexion s'est ensuite étendue au Bassin minier (classement UNESCO). Il souligne que RTE prévoit déjà de dépenser 10 millions d'euros pour mettre en souterrain des lignes existantes dans l'Arrageois : utiliser le pylône Equilibre, plus cher, remettrait en cause ces mises en souterrain qui sont apparues comme la meilleure solution pour l'Arrageois, d'après les positions exprimées pendant la concertation. Il ne souhaite pas donner de faux espoirs quant à l'implantation du pylône Equilibre dans l'Arrageois, mais souligne en même temps que la décision finale n'est pas prise.

Maurice Bucquet demande des précisions sur la répartition communale des mesures compensatoires.

Jean-Louis Carlier explique qu'il y a une solidarité fiscale intercommunale qui rend cette répartition difficile à évaluer. Au-delà, il invite à ne pas aller dans ce type de comparaison, car elle n'est pas utile à la prise de décision. Ces mesures compensatoires concerneront Neuvireuil, Izel-lès-Equerchin, Quiéry-la-Motte, Esquerchin. Il indique que la commune d'Hénin-Beaumont risque de ne plus être concernée par la future ligne et ne fera donc pas l'objet de mesures compensatoires.

Christine Lombard souligne que les mesures compensatoires ne sont pas en effet déterminées pour quelqu'un mais par rapport à un impact. Par exemple, pour la profession agricole, RTE cherchera à limiter les emplacements de pylônes en milieu de parcelle en privilégiant les emplacements en limite de parcelle.

Jean-Louis Carlier ajoute que le concept du pylône Equilibre ne prévoit pas de pylône d'ancrage : les angles forts – supérieurs à 30 grades – qui caractérisent le tracé dans l'Arrageois ne sont donc pas possibles, car l'angle admissible sur un pylône Equilibre est limité à une vingtaine de grades. Il serait alors nécessaire de multiplier le nombre de pylônes pour casser les angles, ce qui a un coût et un impact paysager et agricole plus important.

Joseph Hemar demande des précisions sur l'enfouissement, car il a le sentiment que le sujet évolue.

Jean-Louis Carlier indique qu'au départ, il était prévu de mettre partiellement en souterrain les lignes Gavrelle-Esquerchin 1 et 2, à l'exception du tronçon à la sortie du poste de Gavrelle, plus récent et équipé en pylônes monopodes. Au cours des ateliers locaux, plusieurs habitants de Neuvireuil ont souligné que cela ne permettrait pas pour autant d'améliorer leur paysage. Il a alors été également envisagé de déposer une des lignes passant entre Gavrelle et la sortie de Neuvireuil, pour plusieurs millions d'euros supplémentaires : néanmoins, il souligne que ces lignes 90 kV ont moins de 20 ans d'ancienneté, ne sont pas amorties sur le plan comptable, ce qui pose la question de la rentabilité économique d'une mise en souterrain pour la collectivité.

Vincent Théry précise avoir posé la question de la distance uniquement pour savoir et non pour rejeter le tracé proposé. Il ajoute qu'il est faux d'affirmer que la ligne est invisible depuis Gavrelle, comme le montrent les photomontages réalisés par Bruno Rabin et par lui-même. Il indique également que les « royalties » touchées par la commune pour le poste relèvent en réalité pour une majeure partie de la taxe professionnelle unique au niveau intercommunal.

Jean-Luc Leroux, maire de Quiéry-la-Motte, ne comprend pas les mesures compensatoires envisagées. Il demande combien de lignes seront enfouies.

Jean-Louis Carlier explique qu'à la sortie de Gavrelle, il existe deux files de pylônes, chacun équipé de deux circuits électriques : la première file passe par Neuvireuil puis se dirige vers le poste d'Esquerchin ; la seconde passe également par Neuvireuil et se connecte au poste d'Hénin-Beaumont. Il indique qu'il est prévu d'enfouir les deux lignes Gavrelle-Esquerchin – et donc de supprimer les pylônes de la première file.

Robert Evrard dit avoir entendu parler de la possible suppression d'une ligne électrique à 90 kV dans le secteur. Il demande des précisions à RTE à ce sujet.

Jean-Louis Carlier indique ne pas avoir connaissance d'un tel projet.

→ La concertation et l'information des riverains

Denis Pol demande s'il n'existe pas une obligation d'information à propos d'un tel projet pour les gens qui cherchent un terrain. Il souligne que certains futurs riverains, comme son gendre, achètent des terrains sans être au courant. Il indique que s'il avait été informé du projet, le terrain n'aurait pas été acquis.

Jean-Louis Carlier indique que tant qu'il n'y a pas de déclaration d'utilité publique, le projet n'est pas traduit dans les documents officiels ni concrètement mis en œuvre : avant la DUP, un processus d'ébauches successives se déroule, discutées avec les parties prenantes. Il rappelle la démarche d'information : le site internet, le Journal du projet diffusé dans les boîtes aux lettres et de concertation : les nombreuses réunions.

Bernard Féry souligne que la concertation est un processus très vulnérable mais qui a le mérite d'exister – ce qui n'était pas le cas il y a 40 ou 50 ans. Il rappelle que son rôle de garant consiste à veiller à la bonne information dans le cadre de la concertation. S'agissant du relais de l'information auprès du public, il estime qu'il est parfois difficile de distinguer les responsabilités d'un maître d'ouvrage et celles des communes. Il juge également que dans le cas d'achat de terrain, c'est aussi aux agences immobilières de se tenir au courant et que, plus largement, malgré les efforts engagés, le garant et le maître d'ouvrage ne peuvent pas tout.

Denis Pol se demande s'il n'y a pas matière à légiférer pour obliger les maires à informer les futurs habitants.

Bernard Féry indique que l'attention de la chambre des notaires pourrait être attirée sur cette question.

Michel Houvenaeghel souligne que le futur tracé va s'éloigner du terrain de Romain Lefebvre : il ne voit donc pas où est le problème.

Romain Lefebvre estime qu'il faudrait obliger le lotisseur à informer la population de l'existence de tels projets avant de vendre ses terrains.

Joseph Hemar considère que c'est aussi aux futurs propriétaires d'aller chercher l'information. Plus généralement, il estime que l'intérêt général n'est jamais constitué de la somme d'intérêts particuliers.

Jean-Luc Leroux ajoute que le boîitage a été systématique et qu'il est impossible de ne pas avoir eu l'information sur le projet.

Présentation des photomontages

Bruno Rabin présente quatre nouveaux photomontages :

- Sortie est de Gavrelle
- Sortie d'Izel-lès-Equerchin
- Sortie de Neuvireuil
- Point de vue depuis la RD 650 en direction d'Arras ⁶

Cf. Photomontages en annexe du compte-rendu.

Afin de se faire une idée du paysage, **Vincent Théry** souhaiterait un photomontage de la ligne avec le pylône Equilibre à l'arrivée du poste électrique de Gavrelle. Il souhaite ainsi évaluer le changement que pourrait apporter le pylône Equilibre à la place du pylône classique F44.

Elisabeth Wauquier, conseillère municipale de Neuvireuil, juge que si on enlevait la seconde ligne, le paysage s'en trouverait encore amélioré.

Jean-Louis Carlier souligne qu'à certains endroits, il sera possible d'imaginer des alignements d'arbres pour atténuer l'impact paysager. Il indique également que ces alignements pourront constituer de mini-corridors écologiques, à l'instar de haies pour lesquelles les exploitants agricoles seront également consultés. Sur le plan paysager, il indique également que Julie Kmieckowiak, présente à l'atelier, encadrera un atelier pédagogique régional avec des étudiants paysagistes à partir de fin octobre. Plusieurs secteurs ont été identifiés : les abords de Gavrelle, Moncheaux, le poste d'Avelin...

Thomas Garali, citoyen d'Oppy, constate que les Gavrellois ne voient pas grand-chose de la ligne ; un rapprochement ne changera rien pour eux, depuis le village.

Michel Defossez estime que les photomontages ne présentent que des endroits où le tracé proposé améliore la situation paysagère. Il aimerait que des photomontages soient aussi réalisés dans les secteurs où la qualité paysagère se dégrade.

⁶ Pour consulter l'étude paysagère et le carnet de photomontages du projet, cliquer [ici](#).

Claude Chardonnet souligne que c'est tout le travail en cours qui permet de peser et d'évaluer ces impacts, dans le cadre des différentes commissions thématiques.

Elisabeth Wauquier se prononce en faveur du tracé le plus au sud. Elle souligne que des études sont encore en cours. Elle estime que les photomontages ne montrent pas l'impact négatif sur Izel-lès-Equerchin.

Eric Marillier considère que les photomontages présentés ne sont parfois pas réalistes. S'il souhaite que le tracé soit le plus au sud possible, il dit comprendre l'intérêt de la variante nord qui passe en creux et donc diminue l'impact paysager.

Par ailleurs, il indique avoir assisté à l'Instance locale de concertation du 2 juin dernier, au cours de laquelle le sous-préfet avait indiqué que les mesures compensatoires ne devaient concerner que ceux qui sont impactés. Par exemple, Douai, Fresnes-lès-Montauban ou Esquerchin sont peu impliquées par le projet : pourtant, ces communes seront concernées par les mesures compensatoires. Il souligne que les lignes qui seront enfouies sont anciennes et que RTE devra tôt ou tard déboursier de l'argent pour les remplacer.

Jean-Louis Carlier indique que RTE entretient ses ouvrages pour ne pas avoir à les remplacer : une ligne électrique peut ainsi rester 80 ans en fonctionnement sans difficulté.

Eric Marillier en convient, mais il préférerait que RTE enfouisse les deux lignes 90 kV à proximité de Gavrelle et déterminer ultérieurement si le reste doit être enterré : il souhaite que cette première étape d'enfouissement soit financée par les 10 millions d'euros prévus pour l'Arrageois.

Jean-Louis Carlier rappelle que les mesures compensatoires sont mises en œuvre en articulant intérêt local et intérêt global. Il suggère d'utiliser le programme d'accompagnement du projet (PAP) pour financer une partie de l'enfouissement. Le PAP permet de financer des projets de développement durable sur le territoire : par exemple, à Gavrelle, un projet de commerce a pu voir le jour, en faisant appel à l'emploi local et à l'insertion professionnelle ; le PAP peut aussi financer des projets de médiathèque intercommunale, grâce à des cofinancements. Le PAP a pour objectif d'accompagner le territoire concerné par le projet en finançant des projets structurants. S'il est toujours possible de demander plus, il invite les participants à être vigilants sur l'usage des deniers publics. Il souligne que de nombreuses avancées ont été permises grâce à la concertation : l'éloignement des habitations, la moindre gêne agricole, l'attention apportée au paysage, les mesures compensatoires et d'accompagnement...

Joseph Hemar demande aux élus présents de s'assurer que les mesures compensatoires restent sur le territoire.

Vincent Théry estime que la variante nord constitue un compromis idéal. Il insiste sur le fait que les entrées et sorties de villages doivent être soignées car elles leur donnent une connotation.

Romain Lefebvre demande si une troisième solution consistant à emprunter la variante nord depuis le poste de Gavrelle puis à suivre la variante sud.

Claude Chardonnet indique que le travail fin commencera après l'ILC du 14 octobre prochain.

Elisabeth Wauquier demande si le PAP sera réparti par communes.

Jean-Louis Carlier indique que le préfet attend que le fuseau de moindre impact soit validé par l'ILC avant de lancer le PAP. Le pilotage et les critères d'éligibilité des projets restent à définir : ce sera fait à partir de fin 2014-début 2015. Pour des raisons de calendrier, les premiers financements doivent être distribués au moment de l'obtention de la déclaration d'utilité publique, soit début 2016. RTE assurera le secrétariat du PAP. Un comité de pilotage, composé du maître d'ouvrage, des services de l'Etat, instruira les dossiers ; un comité stratégique, constitué d'élus, des services de l'Etat et de représentants du monde socio-économique, examinera les projets proposés.

Maurice Bucquet signale qu'une maquette 3D devait être présentée par RTE.

Christine Lombard explique qu'il s'agit d'une étape à venir, au moment du travail sur le tracé précis.

Jean-Louis Carlier précise que cette modélisation prend du temps : à titre d'exemple, une journée est nécessaire pour numériser un pylône.

Romain Lefebvre demande s'il est possible de donner une date précise à partir de laquelle le tracé sera définitif.

Jean-Louis Carlier indique que le tracé devrait être connu en fin d'année 2014, mais il ne peut le confirmer avec certitude, afin de respecter la concertation.

Jean-Luc Leroux demande pourquoi il existe deux variantes au nord de la carte 2/2.

Christine Lombard explique que la variante proposée correspond à l'opportunité d'utiliser un délaissé situé entre la LGV et l'autoroute. Elle ajoute que cette opportunité peut être en contradiction avec le projet de RER lillois.

A la demande d'un participant, **Jean-Louis Carlier** demande à Bruno Rabin de réaliser un photomontage supplémentaire dans le secteur de Beaumont, lorsqu'on dépasse l'autoroute et qu'on arrive à Esquerchin, à proximité des 4 éoliennes.

Conclusion

Jean-Louis Carlier indique que la prochaine étape est l'Instance locale de concertation, qui se tiendra le 14 octobre prochain. Elle permettra de valider le fuseau de moindre impact. Il ajoute que le prochain atelier Arrageois devrait se tenir début décembre.

Bernard Féry retient de la réunion :

- Que RTE a indiqué qu'il n'y aurait pas d'habitation dans l'Arrageois à moins de 250 mètres de la ligne, voire plus ;

- Que des préoccupations sur la santé ont été exprimées ; il demande que des documents de référence utiles à l'information du public soient mentionnés dans le présent-compte-rendu pour apporter des précisions aux réponses données par RTE ;
- Que sur le devoir d'information des riverains par les acteurs de l'immobilier, il transmettra une recommandation à la Commission nationale du débat public ;
- Que RTE a pu clarifier les mesures compensatoires qu'il compte mettre en œuvre dans l'Arrageois, y compris à propos du pylône Equilibre ;
- Que de nouveaux photomontages vont être réalisés, soit pour évaluer l'impact paysager du pylône Equilibre, soit pour se rendre compte de cet impact au nord de l'Arrageois ;
- Que le PAP peut intervenir en complément pour financer l'enfouissement de lignes électriques dans le secteur.

Il souligne qu'il reste encore du temps pour le choix entre les deux variantes et invite les participants à bien réfléchir d'ici le prochain atelier grâce au présent compte-rendu et aux documents envoyés.

Bernard Féry clôt la réunion.

Durée de la réunion : 2h30